

**MAIRIE D'ORLÉAT**

4 rue de Fougères  
63190 Orléat

Tél : 04 73 73 13 02

Fax : 04 73 73 10 32

**AR Prefecture**

063-216302653-20240408-20240424-DE  
Reçu le 15/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 13, Votants : 16**

L'an deux mille vingt-quatre le huit avril, le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2024.

**PRÉSENTS** : Laurent DOLCEMASCOLO, Jean-Louis ROUVIDANT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Sylvette MARECHAL, Grégory COINTE, Rémi CHABANAT Cédric DAUDUIT, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNIER, Stéphanie YVERNAULT, Héloïse FERRIER a rejoint l'assemblée à partir de la délibération 2024/04/21 ;

**Ont donné procuration :**

Mme Nicole MARQUES à Jean-Louis ROUVIDANT

Mme Patricia LACHAMP à Laurent DOLCEMASCOLO

**Absents :**

Cindy FOUR, Richard PONCEPT, Sophie CARRE

**Secrétaire de séance** : Anthony BOURBONNAUX

**DELIBERATION  
D'AUTORISATION D'EMPRUNT : Budget Commune  
PRET POUR LE SECTEUR LOCAL  
PSPL AQUA PRET  
AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES ET A LEUR GROUPEMENTS  
N°2024/04/24**

**Objet : Finances Locales : Emprunt**

Madame le maire rappelle au conseil municipal les travaux de mise en séparatif de la tranche 3 traversée du bourg pour un montant total 473 888 € H.T dont eaux pluviales 245 210 € H.T et eaux usées 172 945 € H.T ;

Madame le maire expose au conseil municipal que la partie eaux pluviales sont financés par le budget de la commune et informe qu'il y aurait lieu de souscrire un emprunt à hauteur de 150 000 € pour financer lesdits travaux.

Madame le Maire donne lecture de la proposition reçue par la caisse des dépôts

Ligne du Prêt : **PSPL Aqua-prêt**

AR Prefecture

063-216302653-20240408-20240424-DE  
Reçu le 15/04/2024

Montant : **150 000** euros

Durée de la phase de préfinancement : 0

Durée d'amortissement : 40 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Déduit

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve le contrat de prêt
- Autorise Mme le Maire à signer le contrat de prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations d'un montant total de 150 000 € et dont les caractéristiques financières sont ci-dessus et la demande de réalisation de fonds.

*Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.*

Fait à Orléat, le 08 avril 2024



Elisabeth BRUSSAT